

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 35-2026

en date du 21 août 2026

portant sur la réparation d'un radar pédagogique

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 32-2026 en date du 7 mai 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d'accepter le devis de TRAFIC- 4 rue Jean-Louis Etienne 57140 NORROY-LE-VENEUR pour la réparation d'un radar pédagogique pour un montant hors taxes de 395.00 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 21 août 2026

Régis de SOLMS
Maire

